

lement, comme l'a dit le très honorable premier ministre (M. Trudeau), mais pas pour les mêmes raisons. Ce dernier ne croit pas au Parlement, tandis que moi, j'y crois. De toute façon, comme la situation est actuellement sous contrôle et que les mesures prises n'ont servi ni à préserver la vie de Pierre Laporte ni à libérer le diplomate britannique James Richard Cross, est-ce à dire que ces échecs sont dus à nos lois? Je ne le crois pas. Ils résultent plutôt de l'état de panique créé par les gouvernements qui, par leur inertie et leur faiblesse, ont permis aux stations radiophoniques d'alerter à tout moment la population, accordant ainsi au FLQ toute la publicité dont il pouvait avoir besoin pour nourrir cette tension.

Ces échecs et cette faiblesse du gouvernement sont aussi imputables à notre manque d'expérience dans cette nouvelle façon de faire la guerre, c'est-à-dire l'usage de la violence et de la force pour renverser un régime établi. Je crois que dans ces circonstances, la force policière et les forces armées, malgré la difficulté de leur tâche, font un bon travail. Évidemment, certains problèmes ont surgi et certains abus de pouvoir ont été commis, mais cela, à mon sens, n'est pas imputable à l'incurie des forces policières, mais plutôt à la loi qui les régissait, celle des mesures de guerre. Et l'expérience des trois premières semaines a appris à la population jusqu'où pouvaient aller ces abus de pouvoir attribuables à une loi mal adaptée, imprécise, provoquante même, à certains égards, et certainement irrespectueuse des droits fondamentaux de la personne humaine. Nous avons donc grand besoin d'une loi nouvelle sur les pouvoirs d'urgence, d'une loi permanente qui ne vise pas uniquement à sauver la face comme le bill C-181.

Cette nouvelle loi sur les pouvoirs d'urgence, dont je réclame comme bien d'autres l'adoption, devrait permettre au cabinet de décréter l'état d'urgence lorsque, par exemple, les transports ou les services publics sont désorganisés, lorsque l'approvisionnement des denrées est compromis, lorsque des grèves mettent en péril l'économie nationale d'une province ou le bon fonctionnement des services publics ou, encore, lorsque l'autorité légitime est sérieusement menacée par des mouvements ou des associations qui prônent la violence ou la force comme instrument de travail.

Il est anormal que le Canada ne dispose pas d'une telle loi permanente, à l'exemple de plusieurs autres pays. Au Canada, nous avons l'habitude d'attendre que les coups soient donnés sur la tête avant d'agir au lieu de les prévoir. L'art de gouverner n'est-il pas l'art de prévoir?

Une loi permanente n'est et ne sera toujours qu'une solution superficielle à un état de crise. Une loi ne peut servir qu'à contrôler une certaine situation extérieurement, mais intérieurement la colère peut continuer de grandir, au point de dégénérer en terrorisme.

Il faut donc surtout chercher à remettre de l'ordre dans notre société non seulement en adoptant une loi moderne et permanente sur l'ordre public, mais aussi en s'attaquant aux problèmes de fond qui ont causé, causent ou causeront à l'avenir de telles éruptions de violence et de terrorisme. Considérant la situation économique du Québec, qui continue à se détériorer, on peut s'imaginer que les troubles ne font que commencer, à moins que l'on ne s'attaque véritablement aux problèmes de la pauvreté, de l'injustice sociale, du chômage, des taudis, de l'emploi pour nos jeunes et bien d'autres encore, qui tirent tous

leur origine dans le problème de fond: le problème économique.

Monsieur l'Orateur, les adeptes du Crédit social et leurs dirigeants ont dit à tous ceux qui voulaient les entendre, et cela depuis des dizaines d'années, que les problèmes sociaux et humains étaient attribuables le plus souvent au problème économique.

Sans être des prophètes de malheur, les membres du Ralliement créditiste avaient prévu la crise qui a secoué récemment non seulement le Québec, mais le Canada tout entier. Combien de fois n'avons-nous pas dit qu'un jour la colère gronderait tellement fort que tout risquerait d'éclater si nous ne nous employions pas sans retard à mettre de l'ordre dans notre système économique. Les membres du Ralliement créditiste, en tenant ces propos, avaient une fois de plus raison, et nous espérons aujourd'hui que le gouvernement entendra notre voix, qui est celle du peuple, ce peuple qui en a soupé des promesses d'une «société juste» et de «100,000 jobs», et qui désespère de jamais voir ces promesses se réaliser.

La situation économique au Québec est loin d'être rose et les Canadiens, particulièrement les Québécois, désespèrent devant l'incapacité et l'inertie du présent gouvernement. Étant donné l'importance du sujet, je me permettrai de brosser en quelques secondes le tableau tel qu'il se présente tant au Québécois qu'aux autres Canadiens.

On prévoit actuellement, pour cet hiver, un taux de chômage de 14 p. 100 dans les provinces Maritimes, de 13 p. 100 au Québec, tandis que pour l'Ontario, le taux n'atteindra que 7 p. 100. Depuis 15 ans, le taux du chômage au Québec a toujours été de 20 à 40 p. 100 plus élevé que la moyenne du taux de chômage du Canada tout entier.

Mais ce qui est encore plus alarmant, monsieur l'Orateur, c'est que sur les 158,000 chômeurs du Québec, en 1969, 65,000, soit 42 p. 100, avaient moins de 25 ans. Ces jeunes, à qui on promettait depuis 1960 une société de bonheur où ils trouveraient sécurité et liberté, grâce à un emploi stable et à leur instruction, se sont jetés à corps perdu dans leurs études, ont parfait leur instruction, en vue de se préparer à accomplir la tâche que la société leur offrait. Mais voilà qu'aujourd'hui, même avec leurs diplômes, les promesses d'antan des «politicaillers» s'avèrent des illusions et se traduisent par le désespoir de jamais pouvoir faire quelque chose de leurs mains et de leur instruction et par l'impatience d'occuper un jour un emploi quelconque.

Ces jeunes—je m'en fais le porte-parole—sont profondément déçus et, pour la plupart, ne croient plus ni au Père Noël Trudeau, ni au Père Noël Bourassa. La «société juste», les «100,000 jobs», cela n'est ni pour aujourd'hui, ni pour demain.

Il est malheureux de constater que 42 p. 100 des chômeurs du Québec ont moins de 25 ans, qu'ils se sentent inutiles et repoussés par la société, et l'on comprendra que leur sentiment de frustration peut facilement se transformer en sentiment de révolte.

Je me demande donc qui est responsable, en définitive, des troubles qui ont secoué le Canada, si ce n'est la société elle-même, et particulièrement ses dirigeants qui ont toléré et créé cette situation de toutes pièces, par suite de leur inertie. C'est fondamental. Voilà une cause profonde, et quel que soit le contenu d'une loi d'urgence, cela ne réglera que temporairement et très superficielle-